CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION / SESSIONS ACTIVITÉS

Présentation

Le service des piscines propose une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes, plusieurs activités pour les enfants et les adultes.

Conditions d'inscription

L'inscription à une activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, soit à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.

Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement. Si vous bénéficiez d'une prise en charge par votre CE, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil qui vous indiqueront les conditions d'acceptations.

L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. Le bonnet de bain est obligatoire. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

Des casiers fermés à clés sont à votre disposition dans les vestiaires. La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de vos effets personnels.

Il est interdit de pénétrer sur les bords des bassins sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.

Les accompagnateurs des enfants inscrits à l'école de natation ne sont plus acceptés dans les vestiaires sauf au 1er cours de la saison. Dorénavant, l'attente se fera dans le hall d'accueil, sur la passerelle ou à l'extérieur.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- De tout accident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées par l'ensemble du personnel des piscines.
- De tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas

- D'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de votre activité.
- De perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à votre activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines :

aquarive@quimper.bzh / 02 98 52 00 15

Modification/annulation/interruption d'une activité

En cas d'annulation, modification ou interruption d'une activité :

- ✓ <u>Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :</u> La direction peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre votre activité :
 - Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint
 - Si les conditions de sécurité l'exigent
 - En cas de force majeure (problème technique etc.)
 - Pour un motif d'intérêt général

La direction vous proposera une solution de rattrapage pendant les vacances scolaires si cela est possible pour les séances annulées et les jours fériés.

Quimper Bretagne Occidentale procédera au remboursement des sommes déjà versées pour une annulation intervenant avant le début de votre activité. <u>Seul le conseil communautaire de QBO a le pouvoir de décision concernant le remboursement des cours annulés.</u>

✓ De votre part :

Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ne sera possible. Dans le cas où vous devez interrompre votre activité de manière définitive et <u>uniquement</u> pour raisons médicales, un remboursement ne pourra intervenir qu'après réception du dossier comprenant votre demande, un certificat médical attestant de votre inaptitude et précisant sa durée, d'un RIB.

Toute demande peut être faite

• Par courrier:

Monsieur le Vice-président délégué aux piscines service des piscines

159 bd de Créach Gwen - 29000 Quimper

• Par courriel : aquarive@quimper.bzh

Les tarifs 2024-2025

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire :

- Activité annuelle : 210€ de sept 2024 à juin 2025 pour l'école de natation, aquadanse, aquabébé
- Activité par session : 78€ (sept à déc. ; janv. à mars ; avr. à juin) pour activités aquagymiques, aquabébé
- Autre tarification (BNSSA): renseignement à l'accueil

	Nombre de séances Saison 2024/2025	Jours fériés
Lundi	30	11 novembre 2024 21 avril 2025 9 juin 2025
Mardi	33	
Mercredi	33	
Jeudi	30	1er mai 2025 8 mai 2025 29 mai 2025
Vendredi	33	
Samedi	33	

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours. Le destinataire est le service des piscines

Vos réponses sont obligatoires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Monsieur le vice-président délégué aux piscines service des piscines 159 bd de Créach Gwen – 29000 Quimper



Aquarive

Activités	Jours	Horaires	Intensité de l'activité		But de l'activité
Aquagym	lundi lundi mercredi jeudi	12h30 - 13h15 18h - 18h45 20h15 - 21h 12h30 - 13h15	x x x	x x x	Sport complet faisant travailler tous les muscles sans ressentir la douleur.
Aquabike	lundi mardi mardi mercredi	19h - 19h45 12h30 - 13h15 19h - 19h45 19h15 - 20h	x x x	x x x	
Circuit training	mardi vendredi	20h - 20h45 18h30 - 19h15	x x	x x	Activité permettant de combiner les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike.
Aquagym Douce	vendredi	11 h30 à 12h15	x		Sport complet faisant travailler tous les muscles en douceur.
Aquabike doux	lundi	15h à 15h45	х		

Dates des sessions : 2024 – 2025

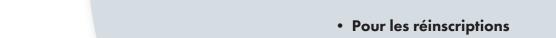
- Session 1 : du 23 septembre au 21 décembre
- Session 2 : du 6 janvier au 5 avril
- Session 3: du 21 avril au 5 juillet

PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Rappel des dates de vacances scolaires 2024-2025

- Vacances de la Toussaint du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre
- Vacances de Noël du lundi 23 décembre au dimanche 5 janvier
- Vacances d'hiver du lundi 10 février au dimanche 23 février
- Vacances de printemps du lundi 7 avril au dimanche 20 avril





Entre le 1^{er} juillet et le 4 août. Par téléphone ou à l'accueil d'Aquarive

Modalités d'inscription 2024

• Pour les nouvelles inscriptions

Entre le 5 août et le 1^{er} septembre. Par téléphone ou à l'accueil d'Aquarive

Paiement (avec le dossier complet)

Lundis 2 et 9 sept. de 8h30 à 13h30 / 16h30 à 18h30 Mardis 3 et 10 sept. de 8h30 à 13h30 / 16h30 à 18h30 Mercredis 4 et 11 sept. de 8h30 à 13h30 / 16h30 à 18h30 Vendredi 6 sept. de 8h30 à 13h30 / 16h30 à 18h30

Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 5 juillet 2025 au soir.
- Le port du bonnet de bain est obligatoire

Conditions d'inscriptions

- Certificat médical optionnel
- Formulaire de santé à remplir

LES TARIFS 2024/2025*

(de septembre 2024 à juin 2025)

- 78 €* la session de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin
- 45,50 € les 5 séances, à utiliser sur la même session
- 10 € la séance, sous réserve de place disponible

Modes de paiement acceptés

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV

^{*} le tarif est valable uniquement pour l'activité, si vous souhaitez rester nager, vous affranchir du droit d'entrée obligatoirement. Les tarifs sont donnés à titre indicatif, sous réserve de validation par le conseil communautaire.